



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2888
6 novembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2888e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le lundi 6 novembre 1989, à 15 h 30

Président : M. LI Luye

(Chine)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. ALENCAR
M. FORTIER
M. PEÑALOSA
M. PICKERING
M. GOSHU
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. RANA

M. RICHARDSON
Mme DIALLO

M. SMIRNOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 3 NOVEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEÏT AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20942)

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Conformément aux décisions prises à la précédente séance consacrée à l'examen de cette question, j'invite le représentant de Palestine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants d'Israël, du Koweït et de l'Arabie saoudite à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Terzi (Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Bein (Israël), M. Abulhasan (Koweït) et M. Shihabi (Arabie saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : J'informe le Conseil de sécurité que j'ai reçu une lettre du représentant de la République islamique d'Iran dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ce représentant à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kharrazi (République islamique d'Iran) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Arabie saoudite, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe islamique aux Nations Unies. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois. Nous vous connaissons en tant que diplomate talentueux et très compétent et en tant que représentant éminent de votre grand pays. Je vous souhaite tout le succès possible.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yves Fortier, Représentant permanent du Canada, pour la compétence, l'efficacité et le doigté avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil.

Je voudrais m'adresser aujourd'hui au Conseil en ma qualité de président du Groupe islamique.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le Conseil de sécurité - et chacun de ses membres - ainsi que l'Organisation des Nations Unies - et chacun de ses membres - portent une grave responsabilité de ce qui se produit quotidiennement dans la terre palestinienne parce que c'est une violation de tous les principes et engagements que soutiennent les Nations Unies et un défi à la mission confiée au Conseil de sécurité.

Les documents des Nations Unies abondent en détails concernant le soutien des droits arabes en Palestine et exposant les torts causés par l'invasion sioniste de la Palestine et les pratiques israéliennes. Tout cela n'a pas besoin d'être répété, à l'exception de ce qui est dit dans les nouvelles pages de l'histoire des pratiques israéliennes journalières. Israël continue d'usurper les droits arabes en Palestine. L'occupation sioniste de la bande de Gaza et de la Rive occidentale, y compris Jérusalem, continue dans toute son horreur. Tous les secteurs des populations arabes de la Palestine résistent par tous les moyens - pacifiques jusqu'à présent - en espérant que le monde les soutiendra pour mettre fin à cette tragédie sur leur terre, où les autorités israéliennes se conduisent comme si l'on était au Moyen Age, et à cette farce dans cette instance internationale, où Israël en trouve toujours pour tolérer ou ignorer ses pratiques.

Le monde, depuis 23 mois, est le témoin direct de la révolte du peuple palestinien face à l'occupation et aux occupants dans le cadre d'une Intifada pacifique qui a valu à ce peuple l'admiration universelle. C'est une révolte née de la colère et du rejet de l'occupation et des occupants. Toutes les pertes occasionnées sont peu de choses par rapport à ce qui se produirait si cette Intifada pacifique devenait une révolte violente contre l'occupation et utilisait les mêmes moyens. La manière civilisée avec laquelle l'Intifada a été menée, en un soulèvement contre l'agression et l'oppression organisé de façon discipliné, devrait être appréciée du Conseil. C'est un message clair lancé au Conseil et au monde entier, un message de rejet de l'occupation et de condamnation des occupants, dans lequel ils sont tenus pour responsables de leurs actes, présents et futurs. Ce message et la détermination du peuple palestinien devraient témoigner de la détermination des hommes et des femmes, jeunes et vieux, devant tous les actes impitoyables commis contre eux, devant les mesures prises pour les affamer, devant les meurtres et la violation de leurs droits. Ce message devrait être un avertissement clair. Si le soulèvement pacifique ne devait pas réussir à mettre

M. Shihabi (Arabie saoudite)

fin à l'occupation et à renvoyer l'occupant et si la violence sioniste forçait le peuple palestinien à la violence, ce sont ceux qui tolèrent Israël qui porteraient la responsabilité historique des vastes conséquences qui en résulteraient.

Ce sont les faits que nous voyons sur le terrain aujourd'hui, sur la terre de Palestine, alors que les autorités occupantes israéliennes intensifient leurs crimes d'agression contre les droits du peuple dans la Rive occidentale, y compris Jérusalem, Gaza, les hauteurs du Golan et le sud du Liban.

Les autorités israéliennes frappent d'impôts la population des territoires occupés pour financer l'occupation de leurs terres, les instruments d'agression et la perpétration des crimes contre cette population. Les Palestiniens sont forcés de payer les salaires de leurs tortionnaires, de ceux qui tuent leurs enfants, qui pillent leurs biens et usurpent leurs droits. La population courageuse de la ville de Beit Sahur a rejeté cette oppression et cette agression constantes; elle a rejeté le financement de l'occupation et l'appui aux occupants. Les autorités israéliennes se sont installées à Beit Sahur avec leurs outils de guerre et leurs bandes de colons dans une opération d'agression qui reflète les instincts les plus vils de la nature humaine. Ils ont pillé les maisons, volé les biens et détruit les moyens de subsistance quotidiens et les sources de base d'investissement. Même les stocks des pharmacies et de médecine, dans un acte de vengeance, n'ont pas été épargnés par cette destruction.

Les agences internationales ont dit qu'au moins 30 % des victimes parmi la population arabe l'an dernier étaient des enfants de moins de 15 ans. Les "forces de défense israéliennes", équipées d'armes meurtrières modernes, dans leur guerre téméraire contre des enfants et une population non armée, ont réussi à faire 30 % des victimes parmi les enfants. Mais, si Dieu le veut, la victoire finale sera pour les enfants. Nous le savons et le Conseil le sait. On a dit qu'un régime fondé sur l'oppression survit une heure alors qu'un Etat fondé sur la justice vit à jamais.

Ceux qui ont été tués par l'agression sioniste forment depuis le début de l'Intifada une procession quotidienne de martyrs, comme un long convoi sur la terre de Palestine. Il y a des dizaines de milliers de blessés, des dizaines de milliers de handicapés, des centaines de milliers de personnes arrêtées et jetées en prison ou envoyées dans des camps de concentration depuis le début de l'Intifada. Tout cela au mépris de toute procédure judiciaire acceptable - à moins que la loi de la

M. Shihabi (Arabie saoudite)

jungle et celle des gangs soient considérées comme acceptables. Devant vos yeux et au nom de la sauvegarde de la sécurité - sécurité dont ils privent ceux qui y ont droit -, les autorités israéliennes se permettent de prendre des mesures qui sapent la sécurité individuelle, collective, locale, régionale et internationale. Elles s'imaginent que cette situation se maintiendra, qu'il est réellement possible de la maintenir.

Mais les sionistes et ceux qui les appuient seront surpris, tout comme ils ont été surpris par l'Intifada et par sa propre dynamique. Ils seront surpris par le degré de détermination du peuple palestinien à recouvrer ses droits, par l'appui du monde arabe et du monde musulman et par chaque champion des droits de la liberté. Ils verront inévitablement que les autorités israéliennes sont incapables de s'opposer à la force de conviction qui anime le peuple au sujet de ses droits et à la force de la foi qu'il a dans ses droits. L'histoire a montré que la conviction est l'arme de tous, l'instrument de lutte le plus efficace.

Les autorités israéliennes devraient être mises en garde contre ce que certains éléments sous leurs ordres essaient de faire en profanant les lieux saints, notamment les récentes tentatives dans les environs de la mosquée Al-Aqsa. Le monde musulman assiste à ces tentatives avec une extrême préoccupation et avec l'absolue détermination de préserver la sécurité et le caractère sacré des lieux saints.

Les autorités israéliennes montrent du dédain pour l'opinion publique mondiale et du mépris pour tous les engagements et toutes les valeurs. Pour le plaisir de réaliser les objectifs ^{de} colonialistes des colons ^{ag-}ressifs contre la population sur ses propres terres, elles tuent des enfants innocents et des personnes âgées - simplement parce qu'ils ont manifesté contre l'oppression et l'occupation. Elles jettent les gens en prison et dans des camps de concentration et les privent de leurs moyens de subsistance dans le but de les affamer. Elles font sauter leurs maisons, elles détruisent leurs fermes, elles asphyxient des gens à l'intérieur de leurs maisons en utilisant des gaz lacrymogènes, elles assassinent et blessent des gens innocents à l'aide d'armes à feu et de balles de caoutchouc ou d'acier. Enfin, mais pas moins grave, les autorités sionistes recourent à un nouveau moyen sans précédent pour terroriser les gens - des véhicules militaires roulent sur les trottoirs pour écraser les piétons et les responsables essaient de faire passer cela pour un accident.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Ce sont là tous des crimes qui se retournent contre ceux qui les perpètrent, des crimes dont certains avaient déjà été commis auparavant par des envahisseurs précédents tant au cours de l'histoire moderne que de l'histoire ancienne.

Ces moyens criminels ne serviront pas plus le sionisme qu'ils n'aideront Israël car la voie du mal ne mène jamais au but voulu. Les autorités de l'agression paieront pour les crimes qu'ils ont commis contre un peuple qui connaît ses ennemis et reconnaît ses amis. Toutefois, la question qui se pose à nous aujourd'hui est celle de la responsabilité internationale : comment pouvons-nous l'assumer et bien nous en acquitter? Se taire devant les crimes commis par le sionisme en Palestine revient à encourager les sionistes et à leur faire croire qu'ils peuvent persister dans leur façon d'agir. Nous savons tous qu'ils ne peuvent continuer dans cette voie. Nous sommes dans le dernier quart du XXe siècle. L'ancien régime de Ian Smith en Rhodésie et celui de Botha en Namibie n'y ont pas réussi dans le passé - non plus que le régime de l'Afrique du Sud actuellement. Toutefois, notre devoir ici, aujourd'hui, est d'adopter une action qui rendra le sionisme conscient que les crimes qu'il commet ne lui attireront l'appui de personne et que de telles pratiques mèneront inévitablement à des résultats opposés de ceux qu'il recherche. La réalité de l'histoire comme les exigences de l'emplacement géographique montrent l'ignorance et le manque de perspicacité des autorités israéliennes. J'espère que nous ne manquerons pas d'adopter ici une ferme position, et que personne ne contribuera à faire croire à Israël qu'il est capable d'aller à l'encontre du courant de l'histoire, des réalités géographiques et de l'existence du facteur humain qui prédomine, à savoir les populations arabes et islamiques de la région. Si les amis d'Israël souhaitent lui apporter leur appui, qu'ils aident Israël en dépit de lui-même, afin d'éviter qu'on gâche toutes les chances de paix et qu'on commette les crimes les plus odieux contre l'humanité. Qu'ils les retiennent dans une voie qui ne mènera jamais à la sécurité. S'ils agissent autrement ils le laisseront se bercer d'une illusion dont ils partageront avec eux la responsabilité devant Dieu et l'histoire.

Du haut de cette tribune nous saluons la lutte du peuple palestinien qui s'accroche à sa terre. Nous saluons son héroïsme et appuyons sa juste revendication. Nous nous tenons à ses côtés comme un seul homme, déplorant l'agression et l'oppression. Nous rejetons l'invasion et l'envahisseur. Nous condamnons les bandes portant l'uniforme des forces de sécurité ainsi que les

M. Shihabi (Arabie saoudite)

usurpateurs déguisés en receveurs d'impôts. Nous sommes fiers de l'héroïsme de ces hommes et de ces femmes et nous voyons dans les yeux de leurs enfants innocents qui, face au soleil aveuglant, défient les légions de la puissance armée occupante, une foi inébranlable en leur droit et un défi à l'invasion et à l'occupation. Nous voyons dans leurs yeux l'espoir d'une nation et l'avenir d'une patrie.

Le monde arabe et islamique et tous ceux qui croient au droit et à la justice ont été attentifs dans le passé et sont attentifs aujourd'hui à ce que nous faisons dans ce conseil où nous sommes chargés d'une haute responsabilité. Il faut espérer que nous serons à la hauteur de cette responsabilité en adoptant une position ferme, grâce à laquelle nous rendrons service à ces hors-la-loi en les ramenant à l'ordre et à la légalité, par une résolution digne de la grave responsabilité de cet organe.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante du Sénégal, qui parlera également au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mme DIALLO (Sénégal) : Monsieur le Président, je suis heureuse, en ma double qualité de représentante du Sénégal et de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 1989 et de vous assurer de l'entière coopération ainsi que de la constante disponibilité de ma délégation. Vos qualités personnelles, votre expérience et votre compétence faciliteront, j'en suis sûre, la conduite de nos travaux.

Je voudrais ensuite dire toute ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yves Fortier, Représentant permanent du Canada, et le féliciter très chaleureusement pour la brillante manière dont il a présidé le Conseil au cours d'un mois d'octobre particulièrement riche en activités.

Ma délégation ainsi que le Comité que j'ai le privilège de présider au nom du Sénégal partagent entièrement les préoccupations du Koweït. Président du Groupe des Etats arabes pour le mois de novembre, qui par la voix de l'Ambassadeur Abulhasan a demandé la tenue de cette séance du Conseil de sécurité consacrée, hélas, une fois de plus, à la situation dans le territoire palestinien occupé.

C'est pourquoi nous voudrions d'emblée réaffirmer notre foi dans le triomphe des aspirations légitimes du vaillant peuple palestinien ainsi que notre soutien

Mme Diallo (Sénégal)

agissant dans sa lutte pour le recouvrement de sa dignité et pour la jouissance de ses droits à l'autodétermination, au retour dans la terre de ses ancêtres et à la création d'un Etat indépendant en Palestine, sa patrie.

En dépit des protestations indignées et répétées de la communauté internationale, en dépit des efforts inlassables de l'Organisation des Nations Unies et de son Secrétaire général, la situation des droits de l'homme de la population civile dans les territoires palestiniens occupés connaît une détérioration qui s'aggrave de jour en jour. Les déclarations qu'ont faites à ce sujet les Ambassadeurs du Koweït et d'Arabie saoudite, celle de l'Observateur permanent de la Palestine ce matin, sont édifiantes du martyre qu'endure quotidiennement le peuple palestinien.

La répression s'accroît et avec elle se multiplie le nombre de morts et de blessés graves, les arrestations et les mauvais traitements infligés à la population civile, les démolitions de maisons, l'implantation croissante de colonies de peuplement, en un mot une violation grave et constante par Israël, la puissance occupante, des dispositions de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des populations civiles en temps de guerre.

Mme Diallo (Sénégal)

La violence des raids lancés en septembre 1989 contre la ville palestinienne de Beit Sahur mise en état de siège, où des maisons ont été systématiquement pillées, de nombreux civils palestiniens maltraités et arrêtés, illustre bien, s'il en était besoin, l'entêtement d'Israël à vouloir trouver une solution militaire au problème palestinien.

Dans ma lettre du 21 septembre 1989, j'avais appelé l'attention du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité sur ces actes et ces pratiques intolérables, qui sont une violation flagrante des droits de l'homme et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sont particulièrement préoccupés par cette persistance et cette aggravation des exactions, des vexations et des humiliations de toutes sortes. Notre préoccupation est d'autant plus grande que le Conseil de sécurité n'a toujours pas réussi à convenir de mesures devant garantir la sécurité des populations civiles, des femmes et des enfants notamment, comme l'y invitait l'Assemblée générale dans sa résolution 44/2 du 6 octobre 1989.

C'est pourquoi, malgré les divergences de vues qui subsistent encore et peut-être à cause d'elles, le Conseil de sécurité doit s'investir davantage au Moyen-Orient, s'impliquer mieux dans la question de Palestine, susciter et gérer le processus de paix dans la région. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies a plus que jamais le devoir et la responsabilité de favoriser l'instauration de la paix et de la cohabitation entre les peuples palestinien et israélien.

Il est en effet du rôle du Conseil de sécurité d'aider les hommes, les femmes et les enfants de cette région à retrouver les voies de la fraternité, à transcender les préjugés de race et de religion, le sentiment de supériorité et la volonté de puissance qui engendrent chez les protagonistes l'agressivité et l'égoïsme.

Dans l'exercice de cette mission, le Conseil aura besoin de l'appui et du soutien de l'ensemble de ses membres et, principalement, de ses membres permanents. Ma délégation ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien voudraient assurer le Conseil de leur engagement à agir dans cette direction.

Il reste cependant que l'attitude d'Israël n'incite pas à l'optimisme.

Mme Diallo (Sénégal)

Si les Palestiniens ont eu la lucidité, le réalisme et le courage d'exprimer clairement leur ferme volonté de parvenir à la paix par la négociation, si les initiatives palestiniennes ont été saluées et soutenues par la communauté internationale, à notre connaissance, aucune réponse positive n'a encore été inscrite à l'actif d'Israël.

Au contraire, en violant le droit, la personne et les biens des populations palestiniennes, Israël aiguise leur détermination à résister et à poursuivre la lutte en vue de la réalisation de leurs aspirations légitimes à la paix et à la justice, et c'est là tout le sens de l'Intifada, cette lutte de l'intérieur, ce refus de la domination, ce combat pour la dignité humaine et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien.

Comment, dès lors, ne pas rappeler qu'aucun peuple ne peut dominer impunément et éternellement un autre peuple par l'usage de la force et par l'épreuve de la guerre?

Après tant d'années de confrontations sanglantes, la voix de la sagesse invite Israël à faire preuve de ce courage moral et politique qui, allié à la lucidité, conduit à la table de négociations.

Les principes directeurs d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens sont rappelés dans la résolution 43/176, adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1988. C'est le cadre pratique le plus largement accepté pour l'instauration d'une paix globale répondant aux préoccupations de toutes les parties.

Nous souhaitons que nos débats amènent le Conseil, tous les membres du Conseil, à s'engager résolument aux côtés du Secrétaire général dans l'organisation de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient.

Nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera à l'unanimité le projet de résolution dont nous sommes saisis pour assurer, immédiatement, une protection impartiale et internationale de la population civile palestinienne.

Ainsi, à nouveau interpellées et de manière si pressante, les autres hautes parties contractantes se feront-elles, sans nul doute, un devoir de prendre leurs responsabilités pour garantir le strict respect de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Et, paraphrasant le poète, je dirai qu'il est temps que tout soit écrit en trois langues : arabe, hébreu et paix.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie la représentante du Sénégal des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir personnel, Monsieur le Président, de pouvoir vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je suis certain que votre expérience diplomatique incontestée sera d'une importance précieuse - voire cruciale - au cours des jours et des semaines à venir.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Yves Fortier pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier.

Le 28 septembre 1989, à l'entrée de la mosquée centrale de Han Yunis, Shachda Ahmad Hallil Abu Tir a été brutalement attaqué par trois hommes masqués, sous les yeux de sa famille. L'un des assaillants lui a donné plusieurs coups de couteau, les autres sont intervenus avec des haches, lui ont coupé deux doigts et l'ont roué de coups. Il est mort dans un hôpital local.

Quelques jours plus tard, le 10 octobre, Adel Farse Baadar a été brutalement assassiné sur la route de Ramallah. On a retrouvé son corps mutilé, les mains et les pieds coupés.

Et une fois encore, le 13 octobre, trois hommes masqués, armés de couteaux et de haches ont fait irruption dans la maison de Fatma Sabitan Razak Shaer à Gaza, l'ont frappée à la tête à coups de hache et lui ont tranché la gorge devant sa famille terrorisée.

Le même mois, le 20 octobre, à 13 h 30, Hareb Uda Hareb Isa priait dans la mosquée du village de Breige. Il a été attaqué alors qu'il était en prières par quatre hommes masqués brandissant des haches. Son corps mutilé a été abandonné sur le sol de la mosquée.

Et le 31 octobre 1989, des hommes masqués ont fait irruption dans la résidence de Suriya et Sumiya Ahmed Al-Kadi, âgées de 19 et 22 ans. Les deux jeunes soeurs ont été attaquées et frappées à coups de couteau sur tout le corps. La plus âgée est morte de ses blessures.

Ce ne sont là que cinq exemples atroces des meurtres violents perpétrés par les pelotons de la mort de l'OLP, cinq parmi 23 meurtres semblables commis en octobre, en un mois seulement. Depuis 1988, plus de 150 Palestiniens ont été assassinés par les pelotons de la mort de l'OLP, pour ne pas s'être conformés aux ordres. Les méthodes employées pendant cette campagne de terreur abominable ont été particulièrement brutales. Les victimes sont souvent enlevées, torturées et finalement exécutées par des passages à tabac, des coups de hache ou de multiples

M. Bein (Israël)

coups de couteau. Certaines sont brûlées, enterrées vives, pendues dans les rues et les cours des écoles, et on en retrouve d'autres avec les oreilles, les bras ou les jambes coupés.

La proposition qui nous est soumise parle de "la détérioration de la situation" et s'inquiète vivement du niveau de la violence. En fait, le rythme des attaques de l'OLP contre les Palestiniens s'est fortement accru à la suite de la promulgation de l'initiative de paix d'Israël en avril 1989. En fait, le nombre de Palestiniens assassinés par l'OLP a sextuplé en 1989, par rapport à 1988. Pour toute l'année 1988 il y a eu 18 assassinats, contre 130 au cours des 10 premiers mois de 1989.

Ces chiffres augmentent à un rythme inquiétant. Il ne se passe pas de jour sans que les Palestiniens fassent couler le sang d'autres Palestiniens. Cet accroissement marqué de la violence est la réaction directe de l'OLP au défi que représente l'initiative de paix d'Israël. La violence est destinée à intimider la population locale et à assurer la domination totale de l'OLP par la terreur.

Et s'il y a une détérioration de la situation et un accroissement de la violence, ils ne sont pas dus aux efforts faits par les autorités israéliennes pour maintenir l'ordre public et la sécurité, conformément à leur devoir en vertu du droit international, mais à l'escalade terrifiante de la violence interpalestinienne. Il est paradoxal que le projet de résolution qui prétend exprimer sa préoccupation au sujet des Palestiniens méconnaisse complètement le meurtre prémédité et de sang-froid de 150 Palestiniens aux mains de l'OLP. Au lieu de cela, le projet de résolution fait porter toute sa fureur sur des mesures complètement légales, telles que la perception d'impôts. Il s'agit là d'une manœuvre cynique lourde de jugements sélectifs et de partialité.

Ce projet de résolution s'ajoute à une longue liste de résolutions tendancieuses orchestrées par les Etats arabes dans leur campagne multiforme de Jihad politique - la guerre sainte d'extermination - contre Israël. Comme les années précédentes, la première salve a été tirée par le Groupe arabe lorsque notre ministre des affaires étrangères est monté à la tribune pour prendre la parole à l'Assemblée lors du débat général. Les représentants de tous les Etats arabes, à une exception près, ont répondu à son appel au dialogue en quittant la salle. L'appel au dialogue a également reçu une réponse de la part de l'Observateur de la Ligue arabe, qui a fièrement déclaré avec une rare franchise qu'effectivement les

M. Bein (Israël)

Etats arabes continuaient de maintenir un état de guerre avec Israël. La troisième réaction à l'appel d'Israël a été la tentative annuelle de rejeter les pouvoirs d'Israël, euphémisme utilisé pour refuser à Israël sa place parmi les nations.

Entre-temps, les principaux auteurs de plusieurs projets de résolution demandant le parrainage d'Israël se retrouvent les mains liées par suite des menaces ouvertes et sans fard du bloc arabe. A Dieu ne plaise que l'on permette à Israël de parrainer un projet de résolution relatif à la jeunesse, ou au Plan international d'action sur le vieillissement. L'obsession d'isoler à tout prix Israël l'emporte de toute évidence sur la promotion de questions qui sont véritablement préoccupantes et importantes.

Les raisons profondes qui ont présidé aujourd'hui à la convocation du Conseil de sécurité transcendent toute question pressante. Rien ne peut justifier ce rite annuel pratiqué par le bloc arabe chaque novembre. Ses membres fourbissent leurs armes en prévision du débat de l'Assemblée générale sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

L'accusation selon laquelle Israël, en percevant des impôts à Beit Sahur, aurait commis une violation du droit international méritant une convocation particulière du Conseil est absolument dénuée de fondement. Le droit international est à cet égard sans équivoque. Selon les articles 48 et 49 du règlement de La Haye, la perception d'impôts, de droits et de péages, et d'autres formes de paiement est autorisée. En outre, en vertu du droit international coutumier, l'occupant peut même utiliser à ses propres fins le reliquat qui subsiste après paiement des dépenses administratives.

Israël s'est non seulement refusé à utiliser à ses propres fins les excédents d'impôts perçus dans les territoires administrés, mais il a opté pour une politique tout à fait contraire. Il supplée au budget de la région en puisant dans ses propres fonds lorsque cela s'avère nécessaire. Les impôts perçus dans les territoires servent uniquement à financer la fourniture de services aux résidents palestiniens de Judée, de Samarie et de Gaza, tels que les services de santé, d'éducation et de protection sociale. Ainsi le refus de payer des impôts nuit à la population en général.

M. Bein (Israël)

Une fois de plus, le Conseil de sécurité a été convoqué à la demande de pays qui prétendent se préoccuper du bien-être des Palestiniens. Or, ce n'est là qu'un prétexte pour attaquer Israël. Si leur inquiétude avait été sincère, ils auraient condamné le massacre de Palestiniens par l'OLP, ils auraient lancé un appel à la modération, ils auraient exhorté au dialogue et ils auraient ajouté leur voix à l'initiative de paix d'Israël au lieu de se livrer à une guerre politique.

Alors que les nations du monde entier agissent conformément à l'atmosphère internationale actuelle qui est marquée par le dialogue, le rapprochement, la normalisation des relations, ici, les débats restent détachés de cette réalité et de tout autre réalité.

En outre, des négociations sérieuses sont actuellement entreprises en vue d'entamer un dialogue entre les représentants d'Israël et des représentants des Palestiniens résidant en Judée, en Samarie et à Gaza. L'initiative de paix d'Israël est la seule tentative réaliste viable et pratique d'arriver à une solution du conflit arabo-israélien. Ne nous prêtons pas aux manoeuvres menées dans cette enceinte pour faire échouer cette initiative positive.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant d'Israël des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : J'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, qui êtes le représentant de la République populaire de Chine, pays avec lequel la Yougoslavie entretient traditionnellement des relations d'amitié et de coopération, mes cordiales félicitations pour votre accession aux graves fonctions de président du Conseil de sécurité. Votre sagesse et votre vaste expérience diplomatique avec lesquelles vous avez mené les délibérations du Conseil de sécurité dans le passé nous assurent que vous vous acquitterez de cette même tâche avec le même succès.

Je voudrais saisir cette occasion d'exprimer la reconnaissance et la gratitude particulières de ma délégation à l'Ambassadeur Yves Fortier du Canada pour sa coopération fructueuse et pour la manière brillante et efficace avec laquelle il a mené les délibérations du Conseil au cours du mois très chargé d'octobre.

En tant que représentant de la Yougoslavie, ainsi qu'en ma qualité de président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés auprès des Nations Unies, je voudrais dire combien nous sommes préoccupés par la détérioration toute récente de la situation dans les territoires palestiniens occupés à la suite

M. Pejic (Yougoslavie)

du maintien et de l'intensification de la politique et des mesures de répression adoptées par Israël à l'encontre de l'Intifada, soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation et la domination étrangères. Voilà près de deux ans maintenant que l'Intifada retient l'attention et la sympathie de l'opinion internationale. La raison pour laquelle le Conseil de sécurité se réunit est le blocus récent de la ville de Beit Sahur dans les territoires palestiniens occupés par les autorités d'occupation israéliennes, ainsi que les mesures de répression et la confiscation par la force des biens d'habitants palestiniens.

Ces derniers événements négatifs nous obligent à faire remarquer une fois de plus avec regret que l'orientation vers le dialogue et la négociation en vue d'une solution aux problèmes internationaux en suspens qui ont pesé sur les relations internationales au cours des dernières années ne s'est pas trouvée reflétée suffisamment dans les perspectives d'une solution rapide de la crise du Moyen-Orient et du problème de Palestine. Nous sommes tout particulièrement préoccupés de voir que, du fait de la position de certains éléments, les Nations Unies ne peuvent jouer un rôle approprié dans l'examen de ce problème qui représente en puissance l'une des menaces les plus graves à la paix et à la stabilité. C'est pourquoi les pays non alignés ont souligné à maintes reprises le besoin de continuer à examiner le problème de la Palestine au Conseil de sécurité tant que l'on n'aura pas trouvé de base permettant la mise en route d'un processus menant à une solution globale, juste et durable.

Les deux années de résistance du peuple palestinien à la domination étrangère prouvent sans équivoque le caractère intenable de la situation créée des années d'occupation israélienne. La situation tendue dans les territoires occupés, qui est sans cesse sur le point de dégénérer en un conflit plus étendu dans la région, a renforcé la communauté internationale dans sa conviction du besoin d'agir d'urgence en vue d'une solution politique du problème sur la base de la réalisation des droits inaliénables et des aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance.

A cet égard, les pays non alignés soulignent depuis des années que la situation actuelle dans les territoires occupés ne pouvait être dénouée par une politique de fait accompli, de diktat, de répression ou de force militaire, mais seulement par des moyens pacifiques et en respectant pleinement les intérêts et les droits véritables de tous les peuples et de tous les pays de la région. A notre

M. Pejic (Yougoslavie)

avis, l'atmosphère positive actuelle des relations internationales joue en faveur d'une action plus décisive au sein du Conseil de sécurité en vue du lancement d'un processus de solution pacifique de la crise du Moyen-Orient et du problème palestinien.

L'évolution des positions de certains des éléments principaux de la crise a aidé d'une manière générale à éliminer certains obstacles psychologiques et politiques importants qui, dans le passé, ont entravé les efforts en vue d'une solution politique de ce problème exceptionnellement complexe et dangereux. Nous pensons tout particulièrement aux décisions historiques lourdes de conséquences adoptées l'an dernier par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi qu'à l'établissement du dialogue américano-palestinien.

C'est avec une grande préoccupation que nous constatons que certains des milieux les plus influents d'Israël continuent d'éviter d'affronter ouvertement les réalités actuelles et refusent d'engager le dialogue avec les représentants légitimes du peuple palestinien. Nous le disons parce que nous souhaitons sincèrement qu'Israël et ses citoyens vivent dans la paix et la stabilité après tant d'années.

Les pays non alignés attendent à juste titre que le Conseil de sécurité adopte une position ferme devant la persistance de la détérioration de la situation dans les territoires occupés. Nous pensons que, comme premier pas dans cette direction, il est indispensable d'assurer d'urgence la mise en oeuvre et le respect de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité, demandant à Israël de respecter et de mettre en oeuvre dans les territoires occupés les dispositions de la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre et de renoncer aux mesures inhumaines des autorités d'occupation israéliennes.

Nous pensons également que cette réunion devrait marquer le commencement d'un effort plus actif de la part du Conseil de sécurité pour chercher la base la plus appropriée permettant la mise en route du processus de solution politique de la crise du Moyen-Orient et du problème de Palestine, qui est en son centre, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Une solution juste et durable de ce problème - qui est sans doute actuellement le problème international le plus difficile - implique le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis la guerre de 1967, la réalisation des droits

M. Pejic (Yougoslavie)

inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination sous la direction de l'OLP et le respect des droits de tous les pays de la région, y compris Israël, à connaître la paix et la sécurité et à exister dans des frontières internationalement reconnues.

A leur neuvième Conférence au sommet à Belgrade, les pays non alignés ont réaffirmé la position, partagée par la vaste majorité des Membres des Nations Unies, selon laquelle le moyen le plus réaliste et le plus acceptable de résoudre la crise du Moyen-Orient et le problème palestinien était une convocation à bref délai d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties directement intéressées, sur un pied d'égalité, y compris l'OLP, qui est fermement appuyé par le peuple palestinien dans les territoires occupés comme étant leur seul représentant légitime. Les pays non alignés accordent tout leur appui aux efforts faits par le Secrétaire général dans ce sens.

M. Pejic (Yougoslavie)

Nous estimons qu'il est grand temps d'entamer des consultations de fond au Conseil de sécurité pour permettre d'orienter les événements du Moyen-Orient vers la création d'une base sur laquelle fonder les efforts nécessaires pour mener à une paix stable et durable dans cette partie importante du monde. Il est tout particulièrement nécessaire d'oeuvrer à l'élimination de tous les obstacles politiques qui existent encore. La situation actuelle dans les territoires occupés ne permet plus de remettre ces efforts à plus tard. Le rôle actif que le Conseil de sécurité peut jouer afin de régler la situation qui règne actuellement dans les territoires occupés devrait donc être l'une de ses principales préoccupations pour la période à venir. C'est également la dette que notre organisation mondiale a contractée s'agissant des aspirations et des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien aussi bien que des intérêts de la paix et de la stabilité dans cette région du monde dont l'importance est exceptionnelle. Tout retard apporté à la résolution de ce problème comporte de nouveaux risques pour la paix et la sécurité internationales que nous devons éviter ensemble et à tout prix. C'est pourquoi nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera le projet de résolution dont il est saisi.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. C'est véritablement un plaisir que de voir le représentant d'un grand pays et proche voisin, la République populaire de Chine, dont l'amitié et la bonne volonté nous tiennent tant à coeur, présider les délibérations du Conseil. Votre grande expérience, vos talents de diplomate sont bien connus de chacun de nous. Nous sommes donc convaincus que le Conseil profitera de vos conseils très sûrs et très avisés.

Je voudrais également rendre hommage au nom de ma délégation à l'Ambassadeur Yves Fortier, Représentant permanent du Canada, pour la manière admirable dont il a dirigé les travaux du Conseil en octobre.

Ma délégation n'a pas besoin de souligner ici la gravité de la situation qui se détériore de jour en jour dans les territoires occupés par Israël depuis 1967. La communauté internationale, et plus particulièrement les membres du Conseil de

M. Rana (Népal)

sécurité, sont au courant de la tragédie qui se poursuit dans la région. Les médias internationaux ont fourni régulièrement des détails très éloquents sur le sort du peuple palestinien sous occupation israélienne. Puisque le Conseil s'est une fois de plus réuni pour examiner la situation, ma délégation exprime son soutien total au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour la liberté et la justice.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit persister dans ses efforts afin de trouver une solution globale et juste au problème du Moyen-Orient, dans le cadre de ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973). La responsabilité immédiate du Conseil consiste toutefois à protéger le peuple palestinien qui vit sous l'occupation. Le soulèvement des Palestiniens dans ces territoires en est à son vingt-troisième mois et cette opposition spontanée a prouvé au moins une chose certaine : que la persistance de la situation actuelle est impossible. Il doit y avoir un mouvement en avant, un changement doit intervenir.

Face au défi que la population oppose à l'occupation, Israël a recouru à des mesures draconiennes. Alors que la communauté internationale s'efforce de mettre fin à cette situation tragique, des mesures arbitraires et répressives adoptées par la puissance occupante continuent à créer des tragédies comme celle de Beit Sahur. Le Népal a maintes fois tenté de faire comprendre à Israël que sa façon d'agir face au soulèvement n'est conforme ni au droit ni à la justice. La destruction systématique de la vie et des biens matériels, les détentions massives, les châtiments collectifs, les déportations, la coercition économique ne sauraient être expliqués par la nécessité de maintenir l'ordre public. Des attaques perpétrées par des colons israéliens illégaux, qui se sont appropriés la loi, ont ajouté une dimension dangereuse au cycle de la violence et de la haine dans les territoires occupés.

Les faits survenus au cours des deux dernières années devraient convaincre les autorités israéliennes que le soulèvement d'un peuple doté d'une conscience nationale et d'une identité commune ne saurait être ni réprimé ni étouffé. La politique de la main de fer de la puissance occupante pour tenter de briser le soulèvement populaire n'a servi qu'à intensifier la haine et la suspicion entre les deux peuples, rendant encore plus endémique le cycle de la violence. Cela s'est soldé par des souffrances et des épreuves terribles pour le peuple palestinien. Mais le bien-être moral et physique du peuple israélien a également été très

M. Rana (Népal)

atteint par les circonstances. La modération de toutes les parties concernées s'impose, mais c'est à Israël qu'incombe la responsabilité primordiale de protéger la population civile des territoires qu'il occupe.

Plusieurs fois déjà, le Conseil de sécurité a réaffirmé que les dispositions de la quatrième Convention de Genève s'appliquent aux territoires occupés. Ma délégation souhaite également rappeler le rapport que le Secrétaire général a présenté en janvier 1988, qui contient des recommandations importantes. Le défi qu'Israël oppose aux décisions du Conseil, allié au fait que le Conseil n'arrive pas à faire respecter les dispositions de la Convention de Genève, a déjà entraîné des conséquences graves et tragiques. Il incombe donc au Conseil de sécurité d'agir maintenant avec fermeté afin de créer une atmosphère de respect mutuel pour permettre aux parties concernées d'entamer des négociations sérieuses. La convocation d'une conférence internationale à une date aussi rapprochée que possible, sous les auspices des Nations Unies, sera un pas important vers cet objectif.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :
Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, tout particulièrement à un moment où les droits inaliénables du peuple palestinien et la situation de ce peuple font l'objet de nos discussions. Je suis sûr que grâce à votre direction avisée et à votre sagesse si représentative du caractère national chinois, le Conseil réussira à assumer son mandat conformément à la Charte des Nations Unies.

J'aimerais également remercier l'Ambassadeur Fortier, Représentant permanent du Canada, pour la manière exemplaire dont il a guidé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre.

Je voudrais tout d'abord saluer individuellement chacun des participants au soulèvement héroïque du peuple palestinien musulman si courageux, et rendre hommage à l'esprit de tous les Palestiniens, martyrs des forces sionistes, en particulier à ceux qui sont tombés depuis le début de l'Intifada. Quarante ans se sont écoulés depuis l'occupation sioniste de la Palestine, occupation qui a très gravement mis en danger la paix et la sécurité de la région, a fait des Palestiniens un peuple sans foyer et est responsable de leur triste sort. Durant tout ce temps, la Palestine a vécu une histoire lourde de tragédies et de catastrophes causées par l'occupant sioniste. L'usurpation de la Palestine, les crimes horribles qui continuent à être commis contre ses habitants, le déni par le régime sioniste d'occupation de leurs droits inaliénables, tout cela a contribué au soulèvement des Palestiniens et à la lutte qu'ils mènent pour que leurs droits légitimes leur soient rendus. Le soulèvement héroïque du peuple palestinien, l'Intifada, dans les territoires occupés, continue de travailler la conscience de la communauté internationale, la pressant de prendre une position juste en ce qui concerne un peuple qui essaie de conquérir ses droits naturels au risque de sa vie. Malheureusement, tandis que le régime qui occupe Al-Qods poursuit son occupation et continue d'expulser les résidents palestiniens de leur terre natale, la communauté internationale n'a pas encore pu adopter de décision pour mettre fin à l'occupation de la Palestine, se limitant tout simplement à exprimer sa préoccupation.

Depuis combien de temps nous plaignons-nous aux Nations Unies des atrocités commises par leur rejeton illégitime, l'entité sioniste? Et combien de fois l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont-ils condamné le régime d'occupation ou déploré les crimes qu'il commet contre les Palestiniens?

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

La violence, la terreur, le génocide, l'expansion, la trahison et les crimes commis aux fins de la domination sont les composantes du sionisme et du régime qui occupe Al-Qods. Voilà les conditions dans lesquelles les Palestiniens chassés de leur patrie ou vivant sous le joug des oppresseurs sionistes ont intensifié leur lutte pour libérer leur patrie. Pour affronter cette lutte, le régime sioniste a eu recours aux plus graves mesures pour supprimer les Palestiniens.

Selon le rapport du Haut Commissaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui figure dans le document A/44/13, et selon le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes touchant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, qui se trouve dans le document A/44/352, les autorités sionistes ont adopté des mesures sévères pour répondre aux incidents et aux manifestations, et elles ont souvent eu recours aux fusillades. L'utilisation des armes, y compris les munitions de combat et les balles en plastique, a beaucoup augmenté entre le 1er juillet 1988 et le 30 juin 1989, et des centaines de Palestiniens se sont fait tuer à Gaza et sur la Rive occidentale. Depuis le début de l'Intifada, plus de 30 000 Palestiniens ont été blessés sur la Rive occidentale et à Gaza.

Outre l'utilisation d'armes à feu, des mesures sévères ont aussi été employées contre les réfugiés palestiniens. Un grand nombre de personnes ont été arrêtées ou détenues, des maisons ont été détruites, des couvre-feux imposés, les écoles demeurent fermées, et le comportement agressif et le harcèlement physique sont devenus de plus en plus fréquents, contre le personnel international également; les colons sionistes ont harcelé les réfugiés aussi bien que le personnel.

Ces rapports prouvent clairement que les autorités sionistes persistent à violer de toutes les manières possibles les droits fondamentaux de l'homme, en vue de changer la nature politique, religieuse, culturelle et démographique de la Palestine, ce qui a entraîné une détérioration spectaculaire de la situation.

L'occupation de la Palestine et le fait que Al-Qods est tombé aux mains des usurpateurs sionistes montrent l'étendue de la tragédie que connaît le Moyen-Orient. Le peuple palestinien est la victime principale de cette tragédie, mais non pas la seule. Al-Qods est le symbole de la foi de tous les musulmans et l'occupation sioniste est le symbole de l'oppression de tous les musulmans. C'est la Terre sainte, la première Qibla, ou direction, des musulmans, le deuxième lieu

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

saint de l'Islam, le lieu de l'ascension du prophète Mahomet - que la paix soit avec lui - le centre de la pensée révolutionnaire et monothéiste et le site de la mosquée Al-Aqsa.

L'ennemi sioniste, se rendant compte que le seul élément capable d'unir le peuple de la région contre son agression et le seul moyen de prolonger l'endurance du peuple palestinien musulman est leur foi et leur identité islamique, a donc cherché à détruire les lieux saints chers aux musulmans. La dernière tentative par le régime sioniste d'insulter les valeurs islamiques et de profaner et de détruire certains lieux islamiques sacrés, sous le prétexte de reconstruire le temple du Mont Salomon, est une manifestation de la crainte sioniste de l'Islam. Nous condamnons tous les complots sionistes maléfiques visant à détruire les reliques des lieux saints islamiques sacrés, à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa. Grâce à la résistance et au fait que les musulmans sont sur leurs gardes, les récents complots sionistes pour éliminer les symboles islamiques et détruire les lieux saints sacrés ont pu être déjoués, y compris la tentative de mettre le feu à la mosquée Al-Aqsa.

L'occupation continue de la Palestine et de certaines parties d'autres terres arabes et islamiques par l'entité sioniste et les agressions contre le Liban ont été facilitées par l'appui technique, financier, militaire et politique illimité des Etats-Unis et de certaines autres puissances qui assument la responsabilité première de la survie de la base sioniste et du sort du peuple palestinien.

La République islamique d'Iran, comme l'ensemble de l'Ummah islamique, appuie la lutte sainte des Palestiniens pour libérer la terre occupée de Palestine.

Si la communauté internationale doit trouver une solution à cette crise angoissante, il faut qu'elle se rende compte que le seul remède possible est de restituer aux Palestiniens tous leurs droits à créer un Etat indépendant sur l'ensemble de la terre de Palestine. Toute solution qui ne réponde pas aux aspirations légitimes du peuple palestinien ne peut garantir la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, auquel le Conseil a adressé une invitation, lors de la 2887e séance, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais dire que je souscris au jugement unanime porté sur la sagesse et la dignité avec lesquelles vous dirigez les délibérations du Conseil de sécurité en ce mois de novembre. Je voudrais également exprimer les remerciements de la Ligue des Etats arabes qui a été aimablement invitée à prendre la parole au Conseil sur une question très importante touchant le peuple palestinien et les Arabes en général. Je tiens en outre à affirmer que l'amitié entre la Chine et la nation arabe est une amitié de longue date qui a été très féconde et que nous espérons continuer à promouvoir nos relations amicales.

Je saisis aussi cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur du Canada, qui présidait le Conseil le mois dernier, pour l'excellente façon dont il a mené les délibérations d'un Conseil de sécurité très actif.

Quand le Groupe des Etats arabes vient devant le Conseil de sécurité c'est pour affirmer son attachement aux Nations Unies et au mécanisme du Conseil de sécurité en tant que moyen de résoudre des problèmes qui menacent la sécurité et la paix dans la région et dans le monde. C'est une manifestation de notre attachement. On pense parfois que, lorsque nous nous tournons vers le Conseil de sécurité, les plaintes que nous déposons sont quelque peu répétitives, mais nous avons l'intention, étant attachés à la paix et à la justice au Moyen-Orient, de continuer d'en appeler au Conseil de sécurité et au système des Nations Unies parce que nous voulons, comme nous nous y sommes engagés, préserver l'option de la paix au Moyen-Orient. C'est notre intention et c'est principalement ce qui explique pourquoi le Groupe arabe en appelle au Conseil de sécurité chaque fois que l'escalade des mesures inhumaines d'Israël dans les territoires occupés présente un grave danger pour la paix.

Nous sommes confrontés en ce moment même à l'escalade de la violence. Le siège de Beit Sahur et les incidents qui s'y passent ne sont que la dernière

M. Maksoud

manifestation de la façon inédite dont Israël pratique l'occupation et des mesures d'oppression auxquelles il recourt de propos délibéré pour empêcher le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies.

Nous sommes donc confrontés à une situation où ces diverses mesures qu'applique Israël - il innove dans les mesures d'oppression - ont suscité également innovation et créativité dans les modes de résistance du peuple palestinien. L'Intifada, le soulèvement palestinien qui a secoué la conscience du monde en lui faisant comprendre l'importance vitale du ressort du peuple palestinien dans sa résistance à l'occupation, a fait ressortir ce qu'il y a de pire dans l'establishment israélien, dans les pratiques israéliennes, dans le refus d'Israël de tenir compte de l'opinion mondiale représentée par les Nations Unies et par les diverses critiques des médias sur sa conduite. Mais elle a également fait ressortir ce qu'il y a de mieux dans les valeurs juives et dans la sensibilité juive devant les souffrances des hommes. Voilà pourquoi l'indignation de la communauté internationale a été partagée par beaucoup de gens de confession juive qui ont vu dans les pratiques inhumaines de l'establishment israélien une sorte de déshumanisation de la noble religion qu'est le judaïsme.

Aussi venons-nous devant le Conseil de sécurité encouragés de voir que l'opinion publique mondiale est sensible à la justice et au droit du peuple palestinien d'avoir un Etat indépendant et des représentants légitimes.

Le fait que le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits et dépossédé est une des raisons cruciales des problèmes qui se posent au Moyen-Orient, problèmes qui se sont répercutés sur de nombreuses crises au Moyen-Orient. En conséquence, nous avons toujours défini les droits des Palestiniens comme étant la question clef du conflit du Moyen-Orient. La solution de cette question clef contribuera en définitive à résoudre de nombreuses crises qui découlent de la situation au Moyen-Orient.

Le siège de Beit Sahur, les brutalités auxquelles on s'est livré et le mécanisme de répression mis en oeuvre sont vraiment stupéfiants. J'ai dit que ces méthodes étaient novatrices, mais elles ont fait ressortir l'aspect non violent inhérent à la désobéissance civile, suivant les traditions de non-violence du Mahatma Gandhi dans le mouvement de libération indien et de Martin Luther King dans son combat aux Etats-Unis. La non-violence ne signifie pas que l'on renonce à

M. Maksoud

faire valoir ses droits. Au contraire, on attend de la non-violence qu'elle déteigne sur l'adversaire et le rende assez noble pour reconnaître l'égalité des hommes.

C'est ce qui a été tenté à Beit Sahur et la démarche a été portée à son paroxysme. Mais au lieu de "contaminer" l'adversaire, l'occupant, en lui inspirant de bons sentiments, elle a en fait exacerbé le pharisaïsme délibéré des autorités israéliennes d'occupation. Beit Sahur en est le dernier exemple, mais il n'en est pas le seul exemple. Le peuple palestinien, dans son soulèvement, doit supporter de bien des façons le poids d'une occupation israélienne à laquelle on a donné toute licence de continuer parce que nombreux sont ceux qui, dans la communauté mondiale, ont traité Israël de façon exceptionnelle.

Israël a réussi à se faire passer pour une exception à la règle. Ses propres lois et sa présentation des faits - je devrais plutôt dire déformation des faits - vont à l'encontre du consensus quasi-universel sur les faits qu'ils sont.

M. Maksoud

Sa manière unique d'expliquer la réalité ou de la déformer va à l'encontre du jugement universel sur cette réalité - qu'il s'agisse des territoires occupés ou ailleurs - même de la part de ceux qui se rallient au consensus unanime sur la nature des faits.

Cependant Israël recourt à toutes sortes de manoeuvres pour tenter de se présenter comme étant unique et par conséquent exceptionnel, et toute tentative destinée à critiquer, à déplorer ou à condamner ses actes lui permet de s'octroyer le droit d'agir de manière unilatérale au mépris et au défi du consensus international.

Pourquoi en est-il ainsi? Les bases idéologiques de l'Etat israélien sont-elles à l'origine d'un tel comportement? Le fait qu'Israël pratique une politique d'exclusion lui assure-t-il l'immunité contre toute critique? Ou bien les circonstances dans lesquelles Israël a été créé par le plan de partage des Nations Unies lui confèrent-elles une manière qui lui est propre de se désintéresser des préoccupations que suscitent dans le monde entier ses positions, politiques et pratiques dans les territoires occupés?

Ce sont là des questions auxquelles il convient de répondre. L'opinion publique mondiale y a répondu. Une série de résolutions des Nations Unies y a également répondu. Et chaque fois qu'une résolution des Nations Unies est adoptée, on nous accuse d'introduire des éléments de controverse, de polémiques, et de politiser les questions. Mais bien sûr nous politisons les questions. Nous le faisons parce que dans toute l'histoire connue de l'humanité, lorsqu'il y a eu des injustices institutionnalisées, une rébellion s'est élevée contre elles. Et la politique, non pas la politique de la manipulation mais la politique de l'engagement, est l'instrument qui ne nous permettra certes pas d'instaurer la justice, mais nous permettra au moins de remédier à l'injustice.

Le soulèvement palestinien est parvenu à clarifier l'objectif et à définir les paramètres du patrimoine national de l'Etat palestinien, non pas comme un agent d'intrusion ou d'incursion, ou au-delà des limites du cadre défini par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, mais en conformité avec elle, mettant ainsi un terme à toutes les tentatives destinées non seulement à faire de la surenchère à l'égard des Palestiniens mais également à déprécier et à compromettre l'exercice des droits nationaux du peuple palestinien.

M. Maksoud

C'est cette réalité fondamentale, la clarté politique du soulèvement palestinien qui a permis à ses représentants une fois pour toutes de sortir la communauté mondiale et la situation palestinienne de l'indécision, et c'est pourquoi l'attachement à la paix exprimé par l'OLP et l'Etat palestinien est en conformité totale avec ce que prescrivent les résolutions et la jurisprudence collective qui ont été élaborées au Conseil de sécurité.

C'est à la lumière de cette réalité fondamentale que la paix peut être sauvegardée. Bien entendu, nous, à la Ligue arabe, dont l'Etat palestinien est membre à part entière, partageons le soulagement de voir se dissiper les inquiétudes créées par la guerre froide. Nous comprenons le nouveau langage du réalisme pragmatique qui s'affirme dans l'ordre mondial aujourd'hui. Nous sommes sensibles à la nécessité de traiter les nouveaux problèmes relatifs à l'environnement, à la drogue et à la maladie. Nous sommes tout autant impliqués dans l'allègement des tensions internationales et l'instauration de la détente dans la communauté mondiale.

Mais la stabilité n'équivaut pas à la stagnation. Si l'on refuse aux Palestiniens l'exercice de leurs droits, on ne peut pas prétendre à la stabilité, car la stabilité qui stabilise l'injustice est susceptible de ranimer le conflit. Voilà pourquoi, lorsque nous nous présentons devant le Conseil de sécurité, comme l'a fait remarquer le Président du Groupe des Etats arabes ce matin, et lorsqu'on présente au Conseil les faits relatifs à la situation, comme l'a fait mon collègue l'Ambassadeur de l'Etat de Palestine ce matin, nous ressentons la nécessité de percevoir les incidences plus vastes des différentes mesures prises par les autorités israéliennes à Beit Sahur, à Gaza et ailleurs.

La prolifération de colonies de peuplement dans les territoires occupés est destinée à mutiler et à dénaturer l'unité culturelle et nationale du peuple palestinien dans les territoires occupés. Ces colonies de peuplement ont été déclarées illégales. Le Président Reagan a déclaré à plusieurs reprises qu'elles constituaient des obstacles à la paix. Dans l'un et l'autre cas - qu'elles soient illégales ou qu'elles constituent des obstacles à la paix - on devrait examiner cette question des colonies de peuplement car elles sont destinées à favoriser l'annexion rampante de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est. Des preuves des intentions annexionnistes d'Israël abondent. Il a déclaré que les hauteurs du Golan font partie d'Israël. Il a déclaré que Jérusalem-Est fait partie d'Israël. Il a refusé, tout au long des 21 dernières

M. Maksoud

années, de se considérer comme étant une autorité d'occupation. Israël s'est comporté et a adopté des politiques comme s'il revendiquait le droit d'exercer une souveraineté ultime sur les territoires palestiniens occupés. Même lorsque certains Israéliens prétendument modérés du Gouvernement israélien ont déclaré qu'ils n'étaient pas opposés à échanger des terres contre la paix, ils n'ont jamais défini les terres occupées en 1967. Cette suggestion d'échanger des terres contre la paix est restée délibérément à l'état d'abstraction. Ils ne se sont pas engagés à se retirer des terres occupées depuis 1947 alors que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en fait expressément la demande. Israël a interprété la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité comme signifiant que tout retrait territorial, tel qu'il s'est produit dans le Sinaï, est conforme à la résolution du Conseil de sécurité.

Avons-nous été capables, le Conseil de sécurité a-t-il été capable d'arracher aux autorités israéliennes une définition de leurs objectifs sur la Rive occidentale, à Gaza et à Jérusalem-Est? N'ont-ils pas transformé les noms de ces endroits en les appelant Judée, Samarie et bande de Gaza? Israël n'a-t-il pas considéré les Palestiniens comme étant en quelque sorte des résidents comme si leur présence n'était pas une question de droit mais seulement de tolérance?

M. Maksoud

Il s'agit là de questions de fond. Il faut bien connaître toutes les obsessions idéologiques de l'Etat israélien pour comprendre le mépris institutionnalisé d'Israël pour les délibérations et les résolutions du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, nous entendons le représentant d'Israël déclarer clairement que les mesures prises à Beit Sahur étaient conformes aux règles de La Haye. Puis, il dit qu'en vertu du droit international coutumier l'occupant peut même utiliser à ses propres fins le reliquat subsistant après déduction des dépenses administratives.

Qu'entend-t-il par occupant? Si Israël est une puissance occupante, ce que son représentant ne reconnaît pas et à propos de laquelle il n'y a rien de mentionné par écrit à l'exception, aujourd'hui, de ce mot - "occupant" - alors, conformément aux Conventions de Genève, il est interdit de faire sauter les maisons, de déporter des personnes, de fermer des universités et des écoles. Israël ne peut être sélectif. Quand il veut être traité comme un occupant il perçoit des impôts par la force et vend les biens des habitants de Beit Sahur, mais lorsqu'il chasse les Palestiniens de leur patrie, alors il ne peut plus être traité comme un occupant.

Et puis, il y a l'audace qui consiste à faire croire qu'il n'y a qu'un seul jeu dans la ville - le prétendu plan d'élection de M. Shamir. Et que, par conséquent, tout recours au Conseil de sécurité de la part du Groupe arabe est une tentative pour faire échouer le prétendu plan de paix d'Israël. Ce n'est peut-être pas pour moi le lieu d'évaluer le prétendu plan de paix. Mais il est important de dire, très brièvement, que nous sommes pour le plan de paix : la conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Ni M. Shamir, ni le Gouvernement israélien ne peuvent, par des astuces et à des fins de relations publiques avant la visite du Premier Ministre israélien aux Etats-Unis, essayer de faire étalage d'un prétendu plan de paix pour des élections, comme il l'a fait en mai dernier. D'ailleurs des élections dans quel but? Pour élire qui? Et organisées par qui? Les restrictions sont ahurissantes.

En aucun cas Israël ne négociera avec l'OLP. Pour la première fois dans l'histoire de la diplomatie et dans les annales des négociations, c'est l'adversaire qui choisit ou prétend avoir son mot à dire dans la composition de l'équipe de la partie opposée. S'il en était ainsi, nous aurions alors d'énormes

M. Maksoud

objections à l'égard de l'historique et de l'authenticité d'un grand nombre de propositions faites par Israël pour des négociations. Mais si vous parlez sérieusement de négociations et si vous cherchez un résultat crédible, alors il vous faut négocier avec ceux qui peuvent contribuer à ce résultat.

En outre, l'OLP qui a été reconnue internationalement et par la Ligue arabe comme le seul représentant légitime du peuple palestinien et a été acceptée par les Palestiniens est donc mandatée pour participer à toutes négociations, à tout niveau. Il faut que cela soit compris comme une réalité. Tout effort pour prétendre qu'une autre réalité existe est un exercice vain. Il n'a d'autre but que de permettre à Israël de gagner du temps, de créer de nouvelles colonies de peuplement, de diversifier de plus en plus ses techniques de répression et d'oppression dans les territoires occupés.

C'est pourquoi nous demandons aux membres du Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution proposé dans l'espoir qu'il contribue à empêcher, dans l'avenir, les pratiques inhumaines contre le peuple palestinien.

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Je remercie M. Maksoud des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

Il n'y a plus d'orateur pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu demain, mardi 7 novembre 1989, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 35.